



Plan De Mobilité Simplifié

de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein
Mémoire de synthèse et de réponses aux contributions dans le cadre de la
consultation du public

Mai 2024



Table des matières

PREAMBULE.....	3
Contexte réglementaire.....	3
Déroulement de la consultation du public	4
Synthèse des contributions du public	5
Réponse générale de la CCCE aux contributions du public	5
CONTRIBUTIONS DU PUBLIC ET REPONSES DE LA CCCE	6
CONTRIBUTIONS DU CODEV ET REPONSES DE LA CCCE	9

PREAMBULE

Contexte réglementaire

Conformément à la loi d'orientation des mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a élaboré un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) à l'échelle de ses 28 communes membres. Par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2023, le projet du PDMS a été arrêté.

Conformément aux articles L.1214-36-1 du code des transports, le projet de plan arrêté est soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux concernés, au comité de massif concerné lorsque le territoire couvert comprend une ou plusieurs communes de montagne au sens de l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ainsi qu'aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes.

Les personnes consultées en application de l'article L.1214-36-1 disposent, pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité simplifié, d'un délai de trois mois à compter de la transmission du projet, que leur avis soit requis ou recueilli à leur demande. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable. (article R.1214-12 du code des transports).

Le projet de plan, assorti des avis des partenaires ainsi recueillis, est ensuite soumis à une procédure de participation du public, dans les conditions prévues au II de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement (article L.1214-36-1 du code des transports).

PDMS CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation grand public

Déroulement de la consultation du public

Le projet de PDMS de la CCCE a été arrêté provisoirement par délibération n°2023-082 du 18 octobre 2023 du Conseil Communautaire.

Une consultation des partenaires s'est tenue du 28 novembre 2023 au 28 février 2024 inclus, les partenaires intéressées ont pu émettre un avis sur le dossier de PDMS.

Ensuite, une consultation de participation du public s'est tenue du 8 mars 2024 au 1^{er} avril 2024 inclus, le public intéressé a pu prendre connaissance du dossier de PDMS selon les modalités suivantes :

- Le dossier de consultation publique a été mis à la disposition du public, en format papier, à la Maison Intercommunale des Services (MIS), au 1 Rue des 11 Communes, 67230 Benfeld.
- Le dossier de consultation publique a été mis à la disposition du public sur le site internet de la CCCE dans la rubrique Plan de Mobilité Simplifié > Consultation publique

Les contributions ont pu être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public :

- Par voie numérique à l'adresse mail suivante : developpement-attractivite@cc-erstein.fr
- Par voie postale à l'adresse de la MIS (1, rue des 11 communes 67230 BENFELD)

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation n'a pas pu être prise en considération.

Synthèse des contributions du public

Le tableau ci-dessous, synthétise les chiffres des contributions reçues lors de la consultation des partenaires.

Contributions des partenaires reçues	
Par mail	9 contributions
Par écrit à la MIS	2 contributions
Par courrier	0 contribution
TOTAL	11 contributions

Le CODEV a émis des observations d'ordre général sur les mobilités et la CCCE profite de la synthèse de la consultation publique du PDMS pour y répondre.

Réponse générale de la CCCE aux contributions du public

Le projet de PDMS de la CCCE a été construit autour des 4 enjeux inscrites à la loi LOM :

- La **crise environnementale** qui nécessite de diversifier les moyens de transport pour se tourner vers des moyens moins polluants.
- Le **manque d'investissement pour les mobilités du** quotidien ; les investissements ont longtemps été tournés vers les grands projets structurants.
- La **dépendance à la voiture** dans de nombreux territoires (notamment peu denses). Cela engendre un coût important pour le budget des ménages, un accès difficile aux services et au lien social pour ceux qui ne possèdent pas de voiture (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, étudiants).
- La multiplication des transports innovants (par exemple, covoiturage permis par le partage de la donnée). Cela engendre une nécessaire coordination entre les différents moyens de transport et entre les acteurs publics et privés.

Mener une politique en matière de mobilité durable permet de lutter contre l'autosolisme, et produit ainsi des effets bénéfiques tant pour l'environnement que le tissu économique et le pouvoir d'achat des ménages. Elle facilite l'accès à l'emploi, à la formation, à la santé, aux loisirs... et vise l'ensemble de la population du territoire. L'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) vise à enclencher un « cercle vertueux de la mobilité ».

Néanmoins, le PDMS de la CCCE ne peut pas répondre à tous les enjeux de mobilité, la CCCE n'étant pas compétente sur tous les sujets de mobilité (questions transfrontalières, offres de mobilités gérées par d'autres autorités). Elle pourra néanmoins remonter vos contributions aux autorités compétentes.

CONTRIBUTIONS DU PUBLIC ET REPONSES DE LA CCCE

Nom et Commune	Avis/demandes	Réponse CCCE
<p>Claude Kuhn, Osthouse (mail 11/03/2024)</p>	<p>Concernant l'action 2 : Il est proposé l'ajout de « bandes cyclables » entre les villages ne disposant pas de pistes, et une meilleure signalétique pour accéder aux pistes existantes</p>	<p>La CCCE a approuvé un schéma directeur des aménagements cyclables, avec des projets de 8 km d'itinéraires cyclables en site propre d'ici 2026.</p>
<p>Agnès Barroux, Erstein (mail 14/03/2024)</p>	<p>Il est proposé la création d'aires de covoiturage, la coordination avec le service « aut'hop » mis en place par l'EMS, la synchronisation des services de bus avec les TER en gare, et l'amélioration du réseau cyclable.</p>	<p>Des discussions sont en cours avec divers prestataires sur le sujet du covoiturage.</p>
<p>Robert Klein, Benfeld (courrier 18/03/2024)</p>	<p>Il est proposé l'amélioration de la voie publique à Benfeld.</p>	<p>La création du barreau routier entre la RD1083 et la RD829 est un dossier qui avance mais qui se heurte à des problématiques foncières.</p>
<p>M Mayer, Friesenheim (courrier 24/03/2024)</p>	<p>Il est proposé un meilleur accès à l'hôpital de Sélestat et ainsi que l'organisation d'un service de transport à la demande avec les taxis de Rhinau et Bindernheim.</p>	<p>Le TAD actuel est limité au territoire pour des raisons budgétaires. Son extension sera apprécié en fonction de l'étude de la création d'une ligne de Transport en Commun (action 1).</p>

PDMS CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation grand public

Nom et Commune	Avis/demandes	Réponse CCCE
<p align="center">Benoit et Maëlle Nochelski (mail 26/03/2024)</p>	<p>Action 3 : Il est proposé de réaliser accès sécurisé à vélo pour les scolaires sur l'axe Kertzfeld/Benfeld. Action 6 : Il est proposé d'accompagner les entreprises dans la réalisation de leur plan de mobilité employeur, mener une réflexion conjointe avec les communes sur les accès piéton et vélos.</p>	<p>Une infrastructure cyclable étant présente sur ce tronçon, le schéma directeur des aménagements cyclables a priorisé d'autres tronçons. La participation de la CCCE au Plan Mobilité Employeur pourra être mise en œuvre lorsque le PDMS sera approuvé.</p>
<p align="center">Sandrine Freyd, Hindisheim (mail 25/03/2024)</p>	<p>Il est proposé de mettre en place un transport à la demande vers la gare de Limersheim, Erstein ou Fegersheim.</p>	<p>Le TAD actuel est limité aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes à mobilité réduite et aux personnes bénéficiant des minima sociaux. Son extension sera apprécié en fonction de l'étude de la création d'une ligne de Transport en Commun (action 1).</p>
<p align="center">Christine Scherdel, Benfeld (mail 30/03/2024)</p>	<p>Il est proposé d'augmenter le nombre de TER aux heures de pointe (diminution du service depuis la mise en place de REME).</p>	<p>Des discussions sont en cours avec la Région et la SNCF pour améliorer l'offre des TER sur la ligne Strasbourg-Sélestat</p>
<p align="center">Jean-Luc Bastian et Daniel Walter, Benfeld (mail 30/03/2024)</p>	<p>Il est proposé d'améliorer les infrastructures routières.</p>	<p>La création du barreau routier entre la RD1083 et la RD829 est un dossier qui avance mais qui se heurte à des problématiques foncières.</p>

PDMS CCCE – Synthèse et réponses des contributions du public – Consultation grand public

Nom et Commune	Avis/demandes	Réponse CCCE
<p align="center">Eric Goujot, Sand (mail 01/04/2024)</p>	<p>Il est demandé plus d'information sur les ateliers de concertation, la réalisation du PMS et le financement de l'action 6. Il est regretté l'absence d'action de facilitation de la pratique quotidienne du vélo. Il est demandé d'ajouter dans l'action 3 des équipements de pluie. L'action 5 est remise en cause, il est tout de même conseillé des complémentarités avec les auto-écoles et la dynamique Rezo Pouce. L'action 4 est considérée comme une mauvaise piste.</p>	<p>Le rapport du PDMS est une synthèse des ateliers de concertation. La CCCE est dotée d'un schéma directeur des aménagements cyclables.</p> <p>Il existe 3 véhicules en autopartage actuellement en service sur le territoire, son extension est tributaire de son succès.</p> <p>La CCCE est en discussion avec des prestataires de covoiturage</p>
<p align="center">Sandra Ischia, Obenheim (mail 27/03/2024)</p>	<p>Concernant l'accès PMR, il est demandé plus d'information sur les TER accessibles ainsi que le développement d'une offre de transport en commun accessible aux PMR.</p>	<p>Le TAD de la CCCE est accessible aux personnes à mobilité réduite, dans le périmètre de son territoire.</p> <p>L'offre des TER est gérée par la Région.</p>
<p align="center">Christian Jaeg (mail 30/03/2024)</p>	<p>Il est demandé le développement des pistes cyclables Benfeld/Sand et Westhouse/Valff ainsi que l'amélioration l'offre de TER vers Colmar de Erstein et Benfeld et la mise en place du contournement au nord de Benfeld.</p>	<p>La CCCE a approuvé un schéma directeur des aménagements cyclables, avec des projets de 8 km d'itinéraires cyclables en site propre d'ici 2026, dont Ehl-Benfeld.</p> <p>La création du barreau routier entre la RD1083 et la RD829 est un dossier qui avance mais qui se heurte à des problématiques foncières.</p> <p>L'offre des TER est gérée par la Région, la question de la correspondance à Sélestat lui a été remontée.</p>

CONTRIBUTIONS DU CODEV ET REPONSES DE LA CCCE

Entité	Avis/demandes	Réponse CCCE
CODEV	Possibilité d'ouvrir la fréquentation des lignes scolaires aux habitants.	La possibilité d'ouvrir les lignes scolaires aux habitants posent de nombreuses problématiques diverses (assurance, autorité compétente...)
CODEV	Renforcer le maillage de pistes cyclables sécurisées	Schéma Directeur des Pistes Cyclables, programme 2020-2026 de la CCCE
CODEV	Favoriser la mise en place et accompagner le développement des Plans de Mobilité Entreprise via un partenariat entreprises / collectivités.	Action 6 du PDMS : Accompagner les entreprises dans la réalisation de leur Plan Mobilités Employeur
CODEV	Développer un outil– type « Rezo Pouce» pour promouvoir le co-voiturage au quotidien.	Un service public CCCE de covoiturage va être proposé pour le 2e semestre 2024 avec le prestataire KAROS
CODEV	Promouvoir les trajets en vélos en sensibilisant les communes afin de rendre les aménagements futurs sécurisés et efficaces (rapidité) pour les vélos.	Action communale
CODEV	Intégrer des auto-écoles dans le TAD	Voir si lien avec l'action 5 du PDMS : Soutenir la création d'une association de transport solidaire Pts négatifs : Contrats d'assurance des A-E, besoins pédagogiques et financier des apprentis